



RAPPORT DE SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

Label ExpertCyber
Référentiel version 1.3
Date : 24/9/2021
Évaluateur : [REDACTED]
Société : RDMC

afnor
CERTIFICATION

1 - Informations

Secteur d'activité : **Programmation, conseil et autres activités informatiques**
Effectif : **Moins de 10 salariés**

2 - Note globale contrôlée

92/100

3 - Notes obtenues par question

Questions	Notes Contrôlées
1 : Activités et prestations [obligatoire]	1/1
2 : Domaines d'interventions techniques [obligatoire]	1 /1
3 : Zones géographiques d'intervention [obligatoire]	1/1
4 : Existence juridique [obligatoire]	1/1
5 : Conformité de la situation de l'entreprise aux lois et réglementations relatives à son activité [obligatoire]	1/1
6 : Souscription d'une assurance	6/6
7 : Procédures internes liées à la sécurité de l'information	3/3
8 : Politique en matière de protection des données personnelles [obligatoire]	4/4
9 : Certifications ou labels d'entreprises en lien avec la sécurité de l'information ou les achats	1/1
10 : Gestion des compétences du personnel	2/2
11 : Formation technique continue du personnel	15/15
12 : Adhésion à une organisation professionnelle	4/4
13 : Participation à Cybermalveillance.gouv.fr	6/6
14 : Remontée d'incidents sur cybermalveillance.gouv.fr	0/6
15 : Rapports d'interventions [obligatoire]	10/10
16 : Transparence du délai d'intervention	3/3
17 : Transparence des tarifs appliqués	2/2
18 : Devoir de conseil auprès des clients	6/6
19 : Conservation de preuves numériques	12/12
20 : Réussite au QCM technique [obligatoire]	13/15

4 – Contrôle de l'évaluateur



Exigence 1.a : Le prestataire doit réaliser des prestations d'installation, de maintenance et d'assistance informatique lors desquelles il met en œuvre un large éventail de compétences en sécurité informatique. Il peut réaliser d'autres prestations qui ne sont pas incluses dans le champ d'application du label. Celles-ci ne seront bien entendu pas auditées dans le cadre de la labellisation. Les solutions (logiciels et matériels) déployées par le prestataire ne doivent pas être restreintes aux seuls produits développés par celui-ci.

Réponse sélectionnée par l'évaluateur :
Respecté

Commentaire de l'évaluateur :

Le candidat référence sa brochure pour résumer les activités en lien avec le référentiel.



Exigence 1.b : Le prestataire doit réaliser des prestations et interventions dans un ou plusieurs domaines techniques généralistes suivants :

- Infrastructure IT (PC, système d'exploitation, logiciels y compris SaaS, serveurs,...)
- Téléphonie (fixe et mobile).
- Web (sites internet, navigateurs web,...)

Les domaines d'intervention spécialisés comme par exemple l'informatique industrielle ne sont pas inclus dans le champ d'application du label.

Réponse sélectionnée par l'évaluateur :
Respecté

Commentaire de l'évaluateur :

Le candidat référence sa brochure commerciale pour résumer les activités en lien avec le référentiel. Les activités évoquées sont : conseil et audit, pilotage de projet, développement et migration, centre de service et de solutions et services managés et MCO.

4 – Contrôle de l'évaluateur



Exigence 1.c : Le prestataire doit être en capacité d'intervenir physiquement sur les sites des clients dans son périmètre d'intervention. Le prestataire ne doit pas réaliser uniquement des télé-interventions ou des interventions sur des SI hébergés dans ses propres locaux (cas des fournisseurs de services cloud).

Réponse sélectionnée par l'évaluateur :

Respecté

Commentaire de l'évaluateur :

Le candidat a fourni une déclaration de zone géographique d'intervention indiquant qu'il est en capacité d'intervenir physiquement en île-de-France et dans un rayon de 100km depuis leurs locaux.



Exigence 2.a : Le prestataire doit être inscrit au registre du commerce et des sociétés.

Réponse sélectionnée par l'évaluateur :

Respecté

Commentaire de l'évaluateur :

Extrait K-Bis fourni daté du 16 septembre 2021 (transmis à la demande de l'évaluateur car celui initialement déposé était daté du 19 juin 2020 et donc datait de plus de 3 mois).

4 – Contrôle de l'évaluateur



Exigence 2.b : Le prestataire doit attester sur l'honneur du respect des lois et des réglementations en vigueur qui s'appliquent à son activité.

Réponse sélectionnée par l'évaluateur :

Respecté

Commentaire de l'évaluateur :

Attestation sur l'honneur du respect des lois signée datée du 18 août 2021



**Exigence 2.c : Le prestataire doit souscrire à une assurance de responsabilité civile professionnelle ou RC Pro qui couvre a minima ses activités d'assistance.
Le prestataire peut également souscrire à une assurance spécifique cyber couvrant son propre système d'information.**

Réponse sélectionnée par l'évaluateur :

Respecté, le prestataire souscrit à une RC Pro et à une assurance cyber

Commentaire de l'évaluateur :

Attestation de responsabilité civile relative au contrat N°RD01260293R souscrit auprès de AIG EUROPE SA pour la période du 31/12/2020 au 31/12/2021

4 – Contrôle de l'évaluateur



Exigence 2.d : Le prestataire doit prendre en compte la sécurité de l'information dans ses procédures internes. Il peut s'inspirer des guides élaborés par l'ANSSI.

Réponse sélectionnée par l'évaluateur :

Respecté

Commentaire de l'évaluateur :

Le candidat justifie le fait qu'il prend en compte la sécurité de l'information en fournissant un document décrivant ses procédures internes liées à la sécurité de l'information.



Exigence 2.e : Le prestataire doit documenter sa stratégie en matière de respect du RGPD et protection des données personnelles.

Réponse sélectionnée par l'évaluateur :

Respecté, le prestataire dispose d'une politique complète et cohérente

Commentaire de l'évaluateur :

Fourniture de l'extrait de la clause relative au RGPD qui est intégrée dans les contrats.

4 – Contrôle de l'évaluateur



Exigence 2.f : Le prestataire peut faire certifier ou labelliser son organisation pour répondre à des objectifs de sécurité de l'information ou d'achats responsables.

Réponse sélectionnée par l'évaluateur :

Le prestataire dispose d'un certificat ou d'une attestation de labellisation en lien avec la sécurité de l'information ou les achats responsables

Commentaire de l'évaluateur :

Fourniture de la certification Acheteur responsable Silver de l'entreprise délivrée par l'organisme provigis et valable jusqu'au 31/12/2021



Exigence 3.a : Le prestataire doit attester des compétences du personnel qui va être engagé sur les activités d'accompagnement et d'assistance informatique.

Réponse sélectionnée par l'évaluateur :

Respecté, le prestataire peut attester des compétences de son personnel pour l'ensemble des activités de sa société

Commentaire de l'évaluateur :

Fourniture de 3 CVs, ceux du directeur technique et d'un chef de projet, d'un consultant et d'un chef de projet infrastructure. Les expériences et compétences sont en phase avec les activités de la société. L'organigramme de la société a également été fourni.

4 – Contrôle de l'évaluateur



Exigence 3.b : Le prestataire doit disposer de ressources compétentes et formées au moins sur les domaines suivants :

- Firewall et UTM (Unified Threat Management)
- Sauvegarde
- Protection du poste de travail (antivirus etc.)

Réponse sélectionnée par l'évaluateur :

Respecté, le prestataire dispose de ressources compétentes et formées sur les 3 domaines de compétences listés

Commentaire de l'évaluateur :

Fourniture de 4 certificats justifiant les compétences techniques des employés sur les domaines requis.



Exigence 3.c : Le prestataire peut adhérer à une organisation professionnelle (groupement d'entreprises, syndicat professionnels, clubs en lien avec la sécurité informatique, ...) afin d'être informé des évolutions de la profession, des bonnes pratiques et de bénéficier d'une aide dans les domaines juridique, social et réglementaire.

Réponse sélectionnée par l'évaluateur :

Le prestataire est adhérent d'une organisation professionnelle en lien avec la sécurité informatique

Commentaire de l'évaluateur :

Fourniture d'une preuve d'adhésion à une organisation professionnelle en lien avec le numérique.

4 – Contrôle de l'évaluateur



Exigence 3.d : Le prestataire peut être référencé sur la plateforme cybermalveillance.gouv.fr et ainsi bénéficier d'une sensibilisation aux bonnes pratiques et d'une veille régulière sur les problématiques de cybermalveillance.

Réponse sélectionnée par l'évaluateur :

Le prestataire est référencé sur la plateforme cybermalveillance.gouv.fr

Commentaire de l'évaluateur :

Le prestataire est référencé sur la plateforme cybermalveillance.gouv.fr



Exigence 3.e : Le prestataire peut être acteur de la lutte contre les actes de cybermalveillance en lien avec son référencement sur cybermalveillance.gouv.fr.

Réponse sélectionnée par l'évaluateur :

Le prestataire n'a pas effectué de remontées d'incidents lors des 2 dernières années sur la plateforme cybermalveillance.gouv.fr

Commentaire de l'évaluateur :

Le prestataire n'a pas effectué de remontées d'incidents lors des 2 dernières années sur la plateforme cybermalveillance.gouv.fr

4 – Contrôle de l'évaluateur



Exigence 3.f : Au cours d'une intervention, le prestataire doit analyser le ou les incidents de manière pertinente et proposer des solutions techniques appropriées à son client. Il doit également prendre en charge et accompagner la victime. Tous ces éléments composent le rapport d'intervention.

Réponse sélectionnée par l'évaluateur :

Respecté : les rapports d'intervention sont pertinents et contiennent tous les éléments demandés (analyse de l'incident, solution proposée, accompagnement de la victime)

Commentaire de l'évaluateur :

Les éléments fournis répondent aux exigences (plusieurs mails de synthèse récapitulatifs d'analyses, d'actions à entreprendre et/ou d'actions réalisées).



Exigence 4.a : Le prestataire doit être transparent auprès de ses clients sur ses délais d'intervention (garantie de temps d'intervention) et les en informer avant d'intervenir.

Réponse sélectionnée par l'évaluateur :

Respecté

Commentaire de l'évaluateur :

Extrait d'un contrat anonymisé avec la précision des engagements de services (application d'une contre mesure immédiate à 12h d'attente pour l'intervention selon le type et la criticité de l'incident)

4 – Contrôle de l'évaluateur



Exigence 4.b : Le prestataire doit être transparent auprès de ses clients sur les tarifs qu'il applique (tarifs précis ou fourchette de prix) et les en informer avant d'intervenir.

Réponse sélectionnée par l'évaluateur :

Respecté

Commentaire de l'évaluateur :

Fourniture d'un devis anonymisé avec la précision des tarifs applicables



Exigence 4.c : Le prestataire doit partager des règles et conseils de sécurisation avec ses clients.

Réponse sélectionnée par l'évaluateur :

Respecté

Commentaire de l'évaluateur :

Publications d'articles sur LinkedIn et sur leur blog et différents posts relatifs à la sécurité numérique plusieurs fois par mois, communication par mail de conseil professionnel. Fourniture de nombreux articles de sensibilisation.

4 – Contrôle de l'évaluateur



Exigence 4.d : Le prestataire doit savoir conserver une preuve numérique.

Réponse sélectionnée par l'évaluateur :

Respecté

Commentaire de l'évaluateur :

Fourniture de la description des méthodes de conservation de preuves restituées dans un formulaire daté.

La note technique attribuée par l'évaluateur est de 17.3/20

